

**SudOuest – 23 septembre 2021**

Par Thibault Seurin - [t.seurin@sudouest.fr](mailto:t.seurin@sudouest.fr)

Publié le 23/09/2021 à 17h21

Mis à jour le 23/09/2021 à 18h16

## **Guerre du saumon dans le 64 : pour le président régional des pêcheurs « c'est à l'État d'indemniser »**

**Mercredi 22 septembre, lors de l'assemblée générale de l'association régionale des fédérations de pêche qui s'est tenu à Pau, Mathieu Labrousse a évoqué le conflit qui oppose les pêcheurs professionnels du port de Bayonne et les pêcheurs amateurs**

L'assemblée générale de l'Association régionale des fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique de Nouvelle-Aquitaine s'est tenue ce mercredi 22 septembre, à Pau.

Son président Mathieu Labrousse répond à nos questions concernant le dossier des saumons dans les Pyrénées-Atlantiques.

Pour rappel, un conflit oppose les pêcheurs des gaves et les pêcheurs professionnels aux filets de l'Adour. Les premiers accusant les derniers de tarir la ressource.

### **Existent-ils actuellement des discussions sur le dossier du saumon ?**

Sur le port de Bayonne, nous n'avons pas eu connaissance d'une négociation avec les 17 pêcheurs professionnels. Aujourd'hui, nous constatons que cette pêche dans le port diminue très fortement la remontée des saumons. Nous avons entendu parler de 4 millions d'euros pour un rachat de licences des pêcheurs. J'aimerais savoir ce qu'en pense la Dreal [un service de l'Etat.NDLR] de tout cela. Mes collègues de la fédération départementale ont alerté la préfecture.

### **A quoi correspond ce chiffre de 4 millions d'euros ?**

C'est ce que les pêcheurs ont estimé pour le rachat des 17 licences. Moi je n'ai pas vu de proposition de contrat. Je n'en ai pas connaissance. J'aimerais bien qu'il y ait une proposition écrite des pêcheurs. Mais d'abord, j'aimerais avoir la position de l'État. On ne peut pas avoir deux discours. L'État dit qu'il faut faire de la continuité écologique pour faire progresser vers l'amont les espèces migratrices. Et de l'autre côté, on autorise la pêche avec des filets. C'est le même exemple sur la Nivelle. Il y a un pêcheur qui met environ huit filets dans l'estuaire, à Saint-Jean-de-Luz. Est-ce cela que nous voulons pour l'avenir ? À Saint-Jean-de-Luz, nous allons demander de décaler la limite de la zone côtière à l'entrée de la baie, au niveau de la digue. Actuellement, elle est située à l'entrée du port.

### **Quelle est votre vision de cette pêche du saumon ?**

Nous défendons la pêche touristique et de loisir, qui apporte une économie réelle aux territoires : hôtellerie, restauration, etc. Davantage que celle des professionnels du port.

### **Vous êtes aussi désormais conseiller régional en charge de l'eau, de la pêche, de la chasse et de continuité écologique. Alain Rousset s'est engagé à verser 2 millions sur les 4 millions demandés par les pêcheurs....**

Je n'ai pas siégé sous l'ancien mandat. Je n'ai pas eu connaissance de cette proposition en étant conseiller régional. C'est ce qu'Alain Rousset a dit. C'est ce qu'il nous avait présenté. D'abord : la proposition des marins pêcheurs. Savoir s'ils sont prêts à abandonner leur licence pour ces quatre millions. De notre côté, nous essayons de chercher des financements par des partenaires privés. Ce n'est pas à l'argent public de payer cela.

### **Quels partenaires ?**

Cela peut être des entreprises, des fondations... Quand on veut préserver la ressource, on va chercher des gens qui sont des défenseurs de l'environnement. Elles peuvent abonder pour une part. Mais j'insiste : pour nous, c'est à l'Etat d'indemniser.